

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE ET AUX OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Me Isabelle Leroux, présidente d'élection, aux propriétaires d'un immeuble ainsi qu'aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans et la citoyenneté canadienne le 2 novembre 2025;
2. ne pas avoir perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle ni être privé de vos droits électoraux;
3. ne pas avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale comme personne domiciliée;
4. être propriétaire ou copropriétaire d'un immeuble ou encore, occupant ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la ville, depuis le 18 septembre 2025 ou avant.
5. avoir transmis le document approprié à l'adresse mentionnée ci-dessous, **au plus tard le 18 octobre 2025** :
 - si vous êtes propriétaire unique d'un immeuble ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, une **demande d'inscription**;
 - si vous êtes copropriétaire d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, une **procuration** désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir le formulaire requis en communiquant avec la présidente d'élection.

Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet au moment de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Coordonnées de la présidente d'élection :

Hôtel de ville de Saint-Hyacinthe
700, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2
Tél. : 450 778-8300, poste 7777

election2025@st-hyacinthe.ca

Donné à Saint-Hyacinthe, le 9 septembre 2025

LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION,



Me Isabelle Leroux